

Introduction

Des diplomaties parallèles, de nouvelles pratiques ?

L'action culturelle, les politiques culturelles et la diplomatie culturelle constituent aujourd'hui des objets largement explorés. Depuis une trentaine d'années, ils ont été investigués au-delà des institutions centrales de l'État, pour une meilleure compréhension générale des phénomènes, mais au risque toutefois d'un certain brouillage des frontières. On peut ainsi considérer que l'histoire des diplomaties culturelles a connu, comme l'histoire diplomatique, une mutation historiographique vers une histoire des relations culturelles internationales au sens large, intégrant les différents champs de la culture comme la palette des instruments de la diplomatie¹. Il n'est d'ailleurs pas jusqu'à la géopolitique elle-même qui propose d'intégrer une dimension culturelle à sa sphère d'étude².

Cet ouvrage entend contribuer à la connaissance des différentes formes d'actions et de diplomaties culturelles qu'a pu connaître le Nord de l'Afrique et le Moyen-Orient depuis le XIX^e siècle, à travers différents cas de figure. Plutôt que d'aborder ces notions générales de manière macroscopique, notre choix a été de privilégier un ancrage territorial et social avec une perspective d'histoire située attentive aux acteurs et aux sociétés dans lesquelles s'inscrivent les actions et les politiques culturelles. Reflet d'un état de la recherche en France, les acteurs français y sont les plus représentés, bien que plusieurs contributions font une place à des acteurs turcs, arabes ou maghrébins.

DES FORMES DE POLITIQUE ET DE DIPLOMATIE CULTURELLES ANCIENNES : COMMERCE DES ANTIQUITÉS, PROMOTIONS LINGUISTIQUES ET ŒUVRES SCOLAIRES

Le nord de l'Afrique et le Moyen-Orient correspondent à un découpage usuel au sein du ministère des Affaires étrangères français. Il est aussi et

surtout un espace construit par l'histoire. Sans vouloir retracer l'origine et l'évolution des relations culturelles entre les deux rives de la Méditerranée, il n'est pas inutile de rappeler ce que l'invention de la diplomatie moderne, comme processus de « civilisation des mœurs », doit à l'espace méditerranéen comme lieu d'affrontements mais également comme carrefour privilégié d'échanges³. L'apprentissage de la diplomatie nécessite en effet d'épouser en permanence les codes et le langage de son partenaire, cette « diplomatie de l'Autre » mise en lumière par Christian Windler dans le cas des relations entre la France et le Maghreb à l'époque moderne⁴. Si l'acte diplomatique lui-même est producteur de culture⁵, il trouve un prolongement presque naturel dans l'étude et la diffusion de savoirs littéraires et scientifiques. On notera à cet égard que la première ambassade permanente établie à Constantinople en 1534 fut suivie par le voyage en Orient de l'humaniste Guillaume Postel, afin d'acquérir des ouvrages pour la bibliothèque du roi⁶. Il n'est pas jusqu'aux relations commerciales elles-mêmes qui ne soient productrices de culture : il nous suffit de mentionner le rôle joué par les récits de marchands dans la connaissance et la représentation de l'islam et des sociétés de l'Orient musulman à l'époque moderne⁷, ou encore l'intense circulation des objets antiques, d'une rive à l'autre, sous l'égide des négociants marseillais, la plupart du temps pour leur usage personnel⁸. Certes, dans les deux cas de figure, la relation s'apparente à une collecte matérielle, pour ne pas dire un pillage, qui fait peu de cas de l'échange. À côté des diplomates, des savants et des marchands, il faut aussi évoquer le rôle essentiel joué par les différentes congrégations religieuses, que leurs représentants agissent pour le compte des États, en assumant par exemple des charges consulaires, ou qu'ils poursuivent des objectifs qui leur soient propres. En établissant des relations avec les différentes communautés chrétiennes d'Orient, ces congrégations ont jeté les bases d'une relation durable avec les sociétés locales fondée sur le savoir et la transmission de ce savoir par l'école ou par les œuvres⁹.

Naturellement un tel savoir n'est pas neutre. Il se déploie dans un espace géographique ouvert aux appétits de puissance des États européens, sous la forme d'une emprise coloniale (nord de l'Afrique) ou d'un impérialisme économique et culturel (Moyen-Orient). Les études postcoloniales ont mis en lumière le fait que les relations de l'Europe avec l'Orient ont été indissociables d'un certain discours sur l'Orient véhiculé, depuis l'époque moderne, par ces différents acteurs, religieux ou laïcs, producteurs de savoirs au même titre que les institutions savantes d'Europe. Ce discours « orientaliste », comme « style occidental de domination [...] et d'autorité sur l'Orient¹⁰ » conserve toute son actualité en matière de relations culturelles, comme le montrent, en ouverture de ce volume, les contributions de William Guéraiche et Loli Melon à propos de la diplomatie culturelle française aux Émirats arabes unis.

Si l'on peut voir dans l'Orient une construction discursive, cette construction s'appuie sur une série de pratiques et d'actions qui ont leur histoire propre. Le domaine de la recherche archéologique et celui de l'œuvre

scolaire en témoignent. L'archéologie peut être considérée comme un des champs pionniers de l'action culturelle à l'étranger¹¹. L'expédition d'Égypte de Bonaparte (1798-1801), qui s'est accompagnée d'une systématisation de la recherche archéologique et a jeté les premières bases, à travers l'Institut d'Égypte, de durables relations institutionnelles entre la France et l'Égypte, reflète l'ambiguïté de cette relation¹². Car si l'archéologie sert en premier chef des stratégies individuelles, elle devient rapidement un instrument de légitimation de la présence française en Égypte en même temps qu'un facteur-clé de la construction d'une identité nationale égyptienne. Plus largement, les pièces archéologiques deviennent des objets de transactions diplomatiques, comme le montre ici Frédéric Fradet à travers l'exemple du transport de l'obélisque de Louxor à Paris, occasion pour le pacha Méhémet Ali de faire preuve d'agentivité dans un contexte de rivalités franco-britanniques en Méditerranée. L'archéologie continuera de tenir une place importante dans cette lutte d'influence – la direction du très convoité Service des Antiquités, fondé en 1858 par Auguste Mariette, restera confiée à un Français jusqu'en 1952¹³. Au Levant, l'École biblique et archéologique française, fondée à Jérusalem en 1890 par des Dominicains, échappe en partie aux jeux d'influence des États, ce qui facilite sa reconnaissance par les agents de l'Empire ottoman, puis, après 1918, par l'administration mandataire britannique qui finit par lui concéder la qualité d'établissement supérieur français¹⁴. Chloé Rosner nous fait par ailleurs comprendre l'enjeu que représente le musée archéologique de Palestine, localisé dans la partie orientale de la ville de Jérusalem, après la création de l'État d'Israël en 1948.

L'Empire ottoman et l'Égypte sont également, dès le premier tiers du XIX^e siècle, des acteurs d'une diplomatie scolaire active, avec l'envoi de missions scolaires en France ou la construction d'un système d'enseignement moderne, Méhémet Ali trouvant l'appui de saint-simoniens, « coopérants » avant l'heure¹⁵. À la fin du siècle, alors que les Britanniques imposent leur « protectorat voilé » sur l'Égypte, le poids de la culture française constitue ainsi une donnée importante de la « question d'Égypte », comme en témoigne la place du français comme langue d'enseignement de certaines disciplines comme le droit ou la médecine¹⁶. À Paris, la création d'associations culturelles, comme en 1883 l'Alliance nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, plus connue sous le nom d'Alliance française, est la marque d'une évolution en matière de diplomatie éducative et culturelle : très tôt reconnue d'utilité publique, elle peut recevoir des subventions du ministère des Affaires étrangères, au même titre que les congrégations enseignantes¹⁷. Cette forme d'action, à la charnière du privé et du public, s'inscrit parfois dans le prolongement de politiques nationales, qu'il s'agisse de l'émancipation des juifs avec la création en 1860 de l'Alliance israélite universelle qui constitue un réseau d'établissements dans l'empire ottoman, ou de la politique de sécularisation de l'enseignement en contexte colonial avec la création de la Mission laïque¹⁸. Ces deux réseaux éducatifs,

qui se déploient avant tout dans le sud de la Méditerranée et au Moyen-Orient, se retrouvent parfois en concurrence directe avec les congrégations enseignantes¹⁹. L'ensemble de ces réseaux éducatifs et culturels, dont les agents ont un profil professionnel qui se précise avec le temps, contribue à forger un « modèle français » qui, pour François Chaubet, serait marqué par une « remarquable longévité²⁰ » des années 1880 aux années 1970, avec l'objectif de pouvoir « assurer la présence culturelle nationale à l'étranger²¹ ».

LA DIPLOMATIE CULTURELLE COMME DIPLOMATIE D'INFLUENCE

Avec la nécessité de conserver une influence au sein des différentes clientèles confessionnelles de l'Empire ottoman, le contexte concurrentiel des impérialismes permet d'expliquer à quel point les diplomaties culturelles européennes ont été au xx^e siècle perméables à un nouveau type de diplomatie d'influence venu d'Outre-Atlantique, sous l'influence des idées wilsoniennes. Prenant acte de l'irruption de l'opinion publique dans le champ des relations internationales, la « diplomatie publique » (*open diplomacy*) vise, pour un État, à gagner l'adhésion d'une société donnée en ayant recours à la culture²². Alors que le traité de Versailles de 1919 vient consacrer la fin du français comme langue diplomatique, l'enjeu de la diplomatie culturelle française consiste désormais à faire non seulement de la langue, mais aussi de la littérature, des arts et des sciences que porte la France, un vecteur d'influence. C'est dans cet esprit qu'est créé en 1920 le Service des œuvres françaises à l'étranger (SOFE) qui naît de la réunion, d'une part, du Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger (1909), d'autre part, de la Maison de la presse, service interministériel de propagande opérationnel dès les premières années de la guerre²³. Il s'agit désormais, comme l'écrit Stanislas Jeannesson, de lancer une véritable « diplomatie d'influence, mise au service de la puissance²⁴ ». Elle prend la forme d'une diplomatie littéraire, tant par la présence de nombreux écrivains parmi ses rangs que par une politique active de promotion de la langue et de la littérature françaises. Plus largement, le Service des Œuvres coordonne et anime le réseau de l'enseignement français à l'étranger en détachant des enseignants français dans les différents établissements, enseignants qui sont rémunérés par les gouvernements étrangers. C'est le cas, par exemple, du normalien Camille Bergeaud, étudié dans ce volume par Claire Le Bras, qui, en l'espace de quelques années, de simple professeur de littérature et de philosophie au lycée de Galatasaray, devient, tour à tour, proviseur du même lycée, expert des questions scolaires franco-turques, un conseiller écouté par les pouvoirs publics en même temps qu'un directeur actif de l'Alliance française d'Istanbul. On peut aussi voir une forme de diplomatie d'influence dans l'action sociale qui a pu parfois accompagner des chantiers archéologiques, comme à Deir el-Medineh où, comme le montre dans sa contribution Delphine Delamare, l'archéologue Bernard Bruyère et son

épouse Françoise, en lien avec l'architecte égyptien Hassan Fathy, ont tenté de répondre aux difficultés traversées par les communautés rurales locales. Cette politique d'influence investit, pendant l'entre-deux-guerres, la musique et le spectacle vivant à travers l'Association française d'action artistique, qui bénéficie des financements du Quai d'Orsay dès sa création en 1922²⁵. Des tournées d'artistes sont alors organisées dans le monde entier. Évoquant le cas de Reynaldo Hahn, Maxendre Brunet met en lumière ce qu'il qualifie de « diplomatie du concert ». Il montre comment la saison lyrique au Caire en 1938 constitue le point d'orgue d'une politique consistant à promouvoir la culture française à travers un musicien de renommée internationale.

Cette tendance à la structuration progressive d'une politique culturelle entendue comme instrument d'influence dans le monde se renforce au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi faut-il comprendre le choix du Quai d'Orsay de se doter en 1946 d'une direction générale des relations culturelles²⁶ dont l'action est prolongée sur le terrain par la nomination de conseillers culturels auprès des ambassadeurs : cela est vu comme un moyen de compenser la perte d'influence politique de la France à l'échelle internationale. L'enjeu, pour la diplomatie culturelle française, est alors d'assurer la pérennité de son action alors que le statut de la France n'est plus le même dans un contexte marqué par l'affirmation des États-Unis et de l'URSS.

Dans le contexte de guerre froide, les finalités assignées à la diplomatie culturelle évoluent en se rapprochant davantage d'un dispositif de propagande destiné à modeler les esprits et les imaginaires. Dans ces conditions, tandis que les États-Unis et l'URSS investissent le champ des médias et de la culture de masse, la diplomatie culturelle française continue de promouvoir des formes plus traditionnelles d'action culturelle. Sont ainsi instrumentalisées des productions artistiques canoniques, comme l'atteste l'exposition de la Joconde à New York en 1962²⁷, ou encore l'archéologie, avec l'établissement d'une commission consultative des fouilles archéologiques auprès de la direction générale des relations culturelles du ministère des Affaires étrangères, particulièrement active au Proche-Orient.

Une autre nouveauté a trait au changement d'échelle de la diplomatie culturelle avec l'avènement d'organisations régionales ou internationales spécialisées dans les questions culturelles, à l'instar de l'Unesco²⁸ ou du Conseil de l'Europe²⁹. Loin de s'inscrire en concurrence avec les diplomaties culturelles portées par les États, ces institutions peuvent conforter des stratégies nationales, comme l'illustre le choix de villes françaises (respectivement Paris et Strasbourg) pour implanter le siège de ces deux institutions, raisons motivées par l'antériorité qu'on prête alors à la politique culturelle française. On relève la même ambivalence au sein de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alesco), créée le 25 juillet 1970 au Caire, sous l'égide de la Ligue arabe. Si l'ambition originelle de cette institution était de faire émerger une authentique expression artistique panarabe, la contribution d'Alia Nakhli montre comment le projet éditorial d'une collection consacrée

aux différents courants d'arts plastiques dans le monde arabe s'est finalement traduit par la publication d'une série de monographies nationales.

La tendance à la réaffirmation de diplomaties culturelles nationales est en effet caractéristique de la période des décolonisations. Elle se manifeste notamment par la valorisation des relations bilatérales à travers le modèle de la coopération culturelle qui permet de reconduire par-delà les indépendances les relations d'influence qui étaient celles de la période coloniale³⁰. Robert Frank fait remonter aux indépendances marocaine et tunisienne ce nouveau type de relation et souligne que la majeure partie du budget de la DGRC pendant la décennie 1960 est consacrée aux pays du Maghreb³¹. Dans ce volume, Hélène Franc rappelle l'importance de la politique de coopération franco-algérienne qui participe à une forme de diplomatie scientifique³². Plus largement, le « bilatéralisme » tend à s'imposer comme l'une des caractéristiques principales de la diplomatie gaullienne en matière culturelle. Il n'est dès lors pas surprenant, comme l'indique la contribution de Mélissa Tedefi, qu'un projet comme celui de l'Institut du monde arabe, élaboré pendant la décennie 1970, soit très largement issu de négociations bilatérales impulsées par les différents gouvernements français. Si la forme semble nouvelle, le contenu a peu évolué et fait toujours la part belle à la politique de promotion de la langue française *via* la création en 1970 de l'Organisation internationale de la francophonie, *via* le soutien au réseau scolaire français à l'étranger – qui connaît un apogée avec la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en 1990 –, ainsi qu'à travers la formation d'enseignants originaires des anciens territoires coloniaux.

Les années 1970 voient l'émergence de nouveaux champs d'action, notamment dans l'audiovisuel. Côté français, cela passe non seulement par le maintien de programmes en langue française dans des médias nationaux au Maghreb, mais aussi par la création de Radio France internationale (RFI) en 1975. Ce dispositif a été complété par une participation de la France à une chaîne de télévision francophone généraliste, TV5Monde, inaugurée en 1984³³. La France dispose aussi depuis 2006 d'une chaîne d'information en continu, France 24, dont un des canaux est en langue arabe – ce qui vient compléter la chaîne de radio française en langue arabe RMC Moyen-Orient³⁴. De fait, au même titre que le cinéma pendant la guerre froide, la télévision satellitaire des années 1990 tend de plus en plus à s'imposer comme un *soft power*, pour reprendre le concept du politiste Joseph Nye, soit un moyen d'atteindre ses objectifs sans faire preuve de coercition, mais en rendant leur réalisation attractive aux yeux du partenaire. Dans cet esprit, les séries égyptiennes au Maghreb (*musalsalât*) ou plus récemment des séries télévisées turques (*diziler*) peuvent être envisagées comme autant de nouveaux vecteurs d'influence même si, comme le montre l'enquête de Chabha Bouslimani sur la réception de ces séries en Algérie, il serait restrictif de n'y voir que de purs instruments d'influence : leur succès tient à des ressorts plus profonds. On peut y voir des relais de modalités plus conventionnelles d'action diploma-

tique. Ainsi le succès de ces séries télévisées a pu être mis en relation avec la signature en 2008 d'un traité d'amitié entre l'Algérie et la Turquie dont l'objectif premier était économique. Dans une perspective néo-libérale, les productions culturelles sont traitées sur le même pied que les entreprises du BTP, la fourniture de gaz ou les importations textiles.

Cet exemple turc est représentatif d'une intégration croissante du champ de la culture dans le marché international, après la dérégulation imposée par le *General Agreement on Tariffs and Trades* (GATT), puis, depuis 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Malgré ce cadre, des États comme le Canada et la France sont parvenus à faire adopter en 2001 une Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, puis à faire signer en 2005 une Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ratifiée par près de 150 États) qui autorise des politiques de soutien fondées sur des mesures de protection et de subvention.

Malgré cette résistance, on ne peut que constater une perte d'influence des diplomaties culturelles d'État sous l'effet de la mondialisation³⁵. Ainsi les industries culturelles et créatives (ICC) ont-elles progressivement pris le relai d'une puissance publique dont les marges de manœuvre financières sont de plus en plus réduites. L'exemple le plus éloquent reste sans aucun doute celui de l'évolution des institutions muséales depuis trois décennies³⁶. Le projet du Louvre Abu Dhabi – « vaisseau amiral de la diplomatie culturelle française », pour reprendre l'expression de William Guéraiche – résume à lui seul cette évolution vers un modèle économique de la franchise ou du « musée-marque³⁷ » où un État achète pour une durée limitée l'exclusivité sur le droit d'utilisation du nom d'une institution culturelle prestigieuse.

UNE APPROCHE DES ACTIONS ET DES DIPLOMATIES CULTURELLES PAR LEURS ACTEURS ET LEUR RÉCEPTION

Si ce volume entend évoquer, au fil des contributions, différents aspects de l'action et de la diplomatie culturelle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, il le fait en partie à travers leurs acteurs et leurs marges d'action. Les politiques et diplomaties culturelles doivent en effet prendre en considération la présence de populations du nord dans les pays du sud et inversement. Il convient en effet de ne pas céder à une tentation orientalisante qui consiste à plaquer un discours sur une région en passant sous silence le rôle central joué par les intermédiaires locaux, agents prioritaires de transferts culturels³⁸. Nous avons donc tenté d'éviter d'en rester à des approches institutionnelles reprenant les modes de discours et les cadres de pensée des acteurs sans les interroger, sans prendre en compte les modalités d'appropriation par les sociétés elles-mêmes.

Il n'en reste pas moins qu'il faut faire une place aux acteurs institutionnels qui ont été les promoteurs voire les créateurs de politiques culturelles. On

pense bien entendu d'abord aux diplomates, avec la figure de l'écrivain-diplomate³⁹ ou celle du diplomate-expert à l'image du conseiller culturel, dont Camille Bergeaud offre ici un exemple, avant même que la fonction ne soit officiellement reconnue avec la création de postes spécifiques en 1946. À l'occasion, de simples personnalités privées peuvent se voir confier des missions diplomatiques temporaires, non sans créer des dissensions avec le personnel diplomatique en poste, comme l'illustre le cas du baron Taylor dans l'affaire du transport de l'obélisque de Louxor. Une seconde catégorie d'acteurs est représentée par des acteurs culturels n'appartenant pas au corps diplomatique en tant que tel mais qui, selon le contexte et la période, peuvent être considérés, tantôt comme des agents d'influence (on parlera alors de diplomatie informelle ou de diplomatie parallèle), tantôt comme des agents d'interculturalité ayant échappé à l'emprise de la diplomatie. L'exemple des archéologues est ici emblématique. À la figure très politique de l'archéologue-agent de renseignement⁴⁰, on peut opposer celle des époux Bruyère décrits par Delphine Delamare comme d'authentiques médiateurs culturels entre les autorités – qu'elles soient égyptiennes ou européennes – et les fellahs égyptiens. Quant aux enseignants-coopérants, le regard qu'ils portent sur leur place dans la société d'accueil peut changer considérablement à l'échelle de quelques décennies. En témoigne l'écart entre les coopérants français partis en Algérie pendant la décennie 1960, pour beaucoup d'entre eux par conviction tiers-mondiste et ceux en poste dans le Maroc des années 1980, dont Soufiane Taïf nous montre comment ils ont pu arguer de leur qualité d'agents non officiels de l'influence française à l'étranger pour exiger une domiciliation fiscale en France économiquement plus favorable.

Observer les acteurs à l'échelle individuelle permet aussi de reconstituer des trajectoires qui passent par différentes positions. Ainsi en est-il, par exemple, de Victoire Ravelonanosy dont la contribution de Lydia Haddag suit la façon dont elle évolue au sein des élites tunisoises dans les dernières années du protectorat français et après l'indépendance de la Tunisie. Artiste, membre du comité tunisien de l'Union féminine artistique de l'Afrique du Nord (UFAAN), Victoire Ravelonanosy fréquente des épouses de diplomates. Dans le même temps, elle cherche à mettre en valeur le travail de femmes artistes qui pratiquent en amateur. Après l'indépendance, elle contribue, par ses expositions itinérantes, au maintien des liens entre la France et la Tunisie, tout en œuvrant à une meilleure connaissance de l'art malgache dans l'espace francophone. Les formes artistiques peuvent ainsi être employées aussi bien en faveur des institutions détenant le pouvoir que pour les contester. Dans le domaine de la musique, les musiciens français qui se déplacent, pendant l'entre-deux-guerres, dans le cadre des tournées de l'AFAA, ont parfaitement conscience d'œuvrer à la diffusion d'une culture légitime placée au service de la France. Aux antipodes de cette diplomatie d'influence, Matthias Djedi nous montre que, si les nouvelles formes de médiatisation qu'a permises le Printemps arabe de 2011 ont considérablement élargi l'audience des

mahragânât, une forme musicale contestataire en Égypte, cette contre-culture musicale reste soucieuse d'échapper à toute forme de récupération par l'État et ses instances. Dans le domaine du cinéma, Thomas Richard souligne combien il est difficile pour les réalisateurs palestiniens d'échapper aux injonctions d'un public étranger. Ils ont cependant trouvé des formes leur permettant de conserver ce public et de continuer à trouver les moyens de poursuivre leur œuvre, sans abdiquer.

À côté de ces individualités, il faut aussi mentionner l'existence de nombreuses institutions culturelles privées, à l'instar des fondations qui tantôt font figure de relais de la diplomatie d'État, tantôt mettent en œuvre leur propre agenda, indépendamment des volontés gouvernementales. Ainsi, au Maroc, la Fondation Al Mada ou encore la Fondation Alliances de la famille Lazraq se sont investies dans le mécénat culturel en parfaite synergie avec le projet royal visant à développer une diplomatie d'influence en Afrique occidentale, comme le souligne la contribution de Barbara di Poli. À l'inverse, Emma Giraudeau nous montre comment la Fondation pour l'art et la culture d'Istanbul, créée en 1973 par la famille Eczacıbaşı, et qui est à l'initiative de la Biennale d'art contemporain d'Istanbul, poursuit sa propre stratégie de rapprochement avec l'Union européenne, indépendamment des aléas de la politique extérieure turque. Dans un tel contexte, on peut se demander avec William Guéraiche si la distinction généralement faite entre acteurs privés et publics est encore opérante. C'est une intrication qui semble ressortir de la complexité des modes de gestion des établissements scolaires français à l'étranger (gestion directe, convention ou encore homologation) et c'est peut-être une logique de privatisation rampante qui tend à commander à l'ensemble des leviers de la diplomatie culturelle classique.

Qui sont les bénéficiaires des actions mises en œuvre par les diplomaties culturelles ? Correspondent-ils aux publics visés ? Quelles sont les modes d'appropriation de ces différentes initiatives ? Les premiers usagers de ces politiques furent bien entendu les Européens eux-mêmes, que l'on songe aux circulations des objets archéologiques, en dépit d'une réglementation de plus en plus restrictive comme celle qui a été adoptée dans l'Empire ottoman en 1884 à l'instigation de Osman Hamdi Bey. Quant aux politiques scolaires, elles se sont longtemps adressées en priorité aux minorités confessionnelles ou aux communautés étrangères, qualifiées jusqu'à une époque encore récente – quoique d'une manière quelque peu équivoque – de « colonies ». On remarque toutefois une évolution dans la politique scolaire à la veille de la Grande Guerre lorsque les « Syriens » du Quai d'Orsay (parmi lesquels Maurice Paléologue, Philippe Berthelot, Paul Cambon) se montrent prêts à déconfessionnaliser les écoles pour élargir le système d'influence français au Levant et attirer les populations musulmanes, qu'elles soient sunnites, chiites ou alaouites⁴¹. La politique de « francisation » n'en contribue pas moins à faire des élites ottomanes ou égyptiennes, à compter du second XIX^e siècle, des grandes consommatrices de culture européenne⁴². L'entre-deux-guerres

constitue à bien des égards le zénith de cette influence, comme l'illustre la figure de Mahmoud Khalil Bey. Particulièrement connu pour sa collection d'art moderne, il préside de la Société de musique d'Égypte qui invite chaque année une troupe européenne afin d'animer une saison lyrique d'un mois à l'Opéra khédivial et lui apporte un soutien financier.

Si l'objectif affirmé en Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale d'une démocratisation de la culture, au sens qui lui est donné par les institutions publiques – augmentation des pratiquants, diminution des écarts de pratiques entre les différentes catégories de pratiquants, et égalisation des probabilités d'accès selon les catégories sociales – n'a pas été accompli⁴³, les politiques de démocratisation n'ont pas manqué d'avoir des effets en matière d'action culturelle hors d'Europe et en matière de diplomatie culturelle, en particulier dans le contexte des décolonisations (les témoignages des coopérants français en Algérie en donnent un exemple). La question de la place de femmes dans la société a servi d'objet politique ou d'argument dans la diplomatie culturelle vis-à-vis de sociétés islamiques généralement présentées, avec un regard qu'on pourrait qualifier d'orientaliste, comme maintenant les femmes dans un statut d'infériorité. Deux contributions abordent cette question à travers l'exemple de la Tunisie. Comme le rappelle Chaouki Cherih, la situation de la femme y a constitué un objet de débat pendant le protectorat français. Il y a été instrumentalisé, au gré des circonstances, par l'opposition nationaliste, par l'administration française puis par la nouvelle République indépendante sous la forme d'un féminisme d'État. Anna Denis montre comment la tournée au Moyen-Orient qu'a effectuée en 1965 Habib Bourguiba aux côtés de sa nouvelle épouse Wassila, a servi une forme de diplomatie d'influence destinée à exposer, aux yeux d'un public majoritairement musulman, la modernité politique de la jeune République tunisienne.

Actions et diplomaties culturelles ne peuvent donc se comprendre pleinement sans porter une attention fine à la réception des œuvres qui sont censées les incarner, ne serait-ce que pour relativiser les effets attendus de ces politiques culturelles. C'est particulièrement vrai pour les productions audiovisuelles. Le public algérien apprécie ainsi les séries télévisées turques, quand bien même celles-ci véhiculeraient une représentation néo-orientaliste de la société aux antipodes des canons de la modernité que le pouvoir turc revendique siens. Quant aux productions cinématographiques palestiniennes dont Thomas Richard rappelle qu'elles sont réalisées dans leur très grande majorité par des non-Palestiniens, produites par des Européens à partir de financements européens ou américains et projetées dans des salles européennes ou israéliennes, on est en droit de se demander si elles ont réellement été conçues à destination d'un public palestinien. N'ont-elles pas plutôt pour finalité de rappeler au spectateur occidental l'existence d'une question palestinienne? On peut aussi questionner les objectifs des nouvelles institutions muséales du Golfe. Ces franchises internationales s'adressent-elles en priorité aux nationaux émiriens? Ne remplissent-elles plutôt, comme l'écrit Alexandre Kazerouni, la fonction d'un

« musée-miroir » destiné à renvoyer une image conforme aux standards occidentaux en matière d'esthétique et de conservation, afin de séduire les touristes européens ou asiatiques de passage ou encore les communautés d'expatriés en manque de loisirs culturels⁴⁴? On peut dès lors légitimement s'interroger sur l'impact de certaines logiques en matière d'action culturelle. Elles pourraient avoir pour effet de conforter des imaginaires et des systèmes de représentation propres aux élites occidentales ou occidentalises tout en prétendant vouloir les faire évoluer.

Luc CHANTRE, Kahina MAZARI et Alain MESSAOUDI

NOTES

1. DUBOSCLARD Alain, GRISON Laurent, JEANPIERRE Laurent, JOURNOUD Pierre, OKRET Christine et TRIMBUR Dominique (dir.), *Entre rayonnement et réciprocité. Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2002; CHAUBET François et MARTIN Laurent, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2011; DULPHY Anne, FRANK Robert et ORY Pascal (dir.), *Les relations culturelles internationales au XX^e siècle : de la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, Peter Lang, 2011.
2. ABOUDRAR Bruno Nassim, MAIRESSE François et MARTIN Laurent, *Géopolitiques de la culture. L'artiste, le diplomate et l'entrepreneur*, Paris, Armand Colin, 2021.
3. BÉLY Lucien et RICHEFORT Isabelle (dir.), *L'Invention de la diplomatie. Moyen Âge – Temps modernes*, Paris, PUF, 1998.
4. WINDLER Christian, *La diplomatie comme expérience de l'Autre. Consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 2002.
5. MELTZ Renaud et DASQUE Isabelle, « Pour une histoire culturelle de la diplomatie. Pratiques et normes diplomatiques au XIX^e siècle », *Histoire, économie & société*, 2014/2, p. 3-16.
6. WEBER Henri, « Guillaume Postel (1581-1981) », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n° 22, « Actes du Colloque international d'Avranches, 5-9 septembre 1981 », 1986, p. 87-91; PICHEROT Émilie, « Postel arabisant ? Sur trois de ses manuscrits arabes conservés à Berlin », in Paul-Victor DESARBRES, Tristan VIGLIANO, Frank LESTRINGANT et Émilie LE BORGNE (dir.), *Guillaume Postel (1510-1581). Écrits et influence*, Sorbonne Université Presses, coll. « Cahiers V. L. Saulnier », n° 39, 2022, p. 75-90.
7. CARNOY-TORABI Dominique, *Représentations de l'Islam dans la France du XVII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2000.
8. ABDEL HAFEZ Saleh Magdi, « Les rapports culturels entre la France et l'Égypte », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 2004, n° 56, p. 57.
9. HEYBERGER Bernard, *Les Chrétiens du Proche-Orient au temps de la Réforme catholique (Syrie, Liban, Palestine, XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rome, École française de Rome, 1994; Chantal VERDEIL (dir.), *Missions chrétiennes en terre d'Islam, Moyen-Orient, Afrique du Nord (XVII^e-XX^e siècle)*, anthologie de textes missionnaires, Turnhout, Brepols, 2013.
10. SAID Edward, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, trad. traduit et adapté de l'américain par Catherine Malamoud, Paris, Le Seuil, 1980, p. 15 (1^{re} éd. 1978).
11. ABBE Gabrielle et JESTIN Mathieu, « Éditorial. L'archéologie à l'aune des relations internationales, XIX^e-XXI^e siècle. Acteurs, échelles, circulations », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 46, n° 2, 2017, p. 9-15.
12. BRET Patrice, *L'Égypte au temps de l'expédition de Bonaparte (1798-1801)*, Paris, Hachette, 1998, p. 247-253; BOURGUET Marie-Noëlle, « Des savants à la conquête de l'Égypte ? Science, voyage et politique au temps de l'expédition française », in Patrice BRET (dir.), *L'Expédition d'Égypte, une entreprise des Lumières (1798-1801), actes du colloque international organisé par l'AIBL et l'Académie des sciences, Paris, 8-10 juin 1998*, Paris, Académie des sciences, 1999, chap. 2, p. 21-36.
13. REID Donald Malcolm, *Whose pharaohs? Archaeology, Museums, and Egyptian National Identity from Napoleon to World War I*, Berkeley, University of California Press, 2002; GADY Éric, « L'archéologie de l'Égypte antique pendant la période coloniale de l'occupation britannique à la découverte du tombeau de Toutankhamon », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 126, 2011, p. 47-50; RELATS MONTERRAT Félix, « De la fouille au musée : les partages des antiquités égyptiennes au début du XX^e siècle à travers l'exemple de Médamoud », *Bulletin de correspondance hellénique moderne et contemporain*, 3, 2020 (en ligne).
14. TRIMBUR Dominique, *Une école française à Jérusalem. De l'École pratique d'études bibliques des dominicains à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem*, Paris, Le Cerf, 2002; CHATELARD Géraldine et TARAWNEH Mohammad (dir.), *Antonin Jausen, sciences sociales occidentales et patrimoine arabe. Actes du colloque de juin 1998 « Antonin Jausen : genèse des sciences sociales occidentales, constitution d'un patrimoine arabe »*, Beyrouth, Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain, 1999.

15. LOUCA Anouar, *Voyageurs et écrivains égyptiens en France au XIX^e siècle*, Paris, Didier, 1970; RÉGNIER Philippe, *Les Saint-Simoniens en Égypte. (1833-1851)*, Le Caire, Banque de l'Union européenne, 1989.
16. FILLON Catherine, « L'enseignement du droit, instrument et enjeu de la diplomatie culturelle française. L'exemple de l'Égypte au début du XX^e siècle », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 29, n° 1, 2011, p. 123-144; CHIFFOLEAU Sylvia, *Médecines et médecins en Égypte. Construction d'une identité professionnelle et projet médical*, Paris, L'Harmattan, 1997.
17. CHAUBET François, « L'Alliance française ou la diplomatie de la langue (1883-1914) », *Revue historique*, 2004/4, p. 763-785; CHAUBET François, *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue. L'Alliance Française (1883-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2006; HORNE Janet, « "To Spread the French Language Is to Extend the Patrie": The Colonial Mission of the Alliance Française », *French Historical Studies*, 2017, vol. 4, n° 1, p. 95-127.
18. KASPI André, *Histoire de l'Alliance israélite universelle de 1860 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2010; BENSOUSSAN Georges, *L'Alliance israélite universelle (1860-2020), Juifs d'Orient, Lumières d'Occident*, Paris, Albin Michel, 2020; THÉVENIN André, *La Mission laïque française à travers son histoire, 1902-2002*, Paris, Mission laïque française, 2002; ABÉCASSIS Frédéric, « Les lycées de la Mission laïque française en Égypte (1909-1961) : l'exportation d'un "modèle français" en Orient et ses contradictions », in Pierre CASPARD, Jean-Noël LUC et Philippe SAVOIE (dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*, actes du colloque de la Sorbonne, 9-10 juillet 2002, Lyon, INRP, 2005, p. 131-144.
19. BOCQUET Jérôme (dir.), *L'enseignement français en Méditerranée : les missionnaires et l'Alliance israélite universelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010; MAYEUR-JAOUEN Catherine, « André Thévenin. La Mission laïque française à travers son histoire, 1902-2002 », *Histoire de l'éducation*, n° 105, 2005, p. 98-101. Sur l'action des congrégations religieuses en Syrie, voir BOCQUET Jérôme, *Missionnaires français en terre d'Islam. Damas 1860-1914*, Paris, Les Indes savantes, 2005, et *La France, l'Église et le Baas. Un siècle de présence française en Syrie, de 1918 à nos jours*, Paris, Les Indes savantes, 2008.
20. CHAUBET François, « Rôle et enjeux de l'influence culturelle dans les relations internationales », *Revue internationale et stratégique*, 2013/1, n° 89, p. 93-101, p. 95.
21. FRANK Robert, « La machine diplomatique culturelle française après 1945 », *Relations internationales*, n° 115, 2003, p. 325-348, p. 326.
22. GILLABERT Matthieu, « Diplomatie culturelle et diplomatie publique : des histoires parallèles ? », *Relations internationales*, n° 169, 2017, p. 11-26.
23. JEANNESSON Stanislas, « Le Service des œuvres du Quai d'Orsay et les acteurs religieux de la diplomatie française dans l'entre-deux-guerres », in Gilles FERRAGU et Michel FLORIAN (dir.), *Diplomatie et religion. Au cœur de l'action culturelle de la France au XX^e siècle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 69-80.
24. JEANNESSON Stanislas, « Les écrivains diplomates, acteurs ou instruments d'une diplomatie culturelle? Le cas du Quai d'Orsay au premier XX^e siècle », in Laurence BADEL (dir.), *Écrivains et diplomates. L'invention d'une tradition, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 57-69 (§ 7).
25. PINIAU Bernard avec la collaboration de TIO BELLIDO Ramon, *L'action artistique de la France dans le monde. Histoire de l'Association française d'action artistique (AFAA) de 1922 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1998.
26. BRY Alain, *La Cendrillon culturelle du Quai d'Orsay. Avril 1945-décembre 1998*, Paris, A. Bry, 1999.
27. SAINT-GILLES Laurence, « La culture comme levier de la puissance : le cas de la politique culturelle de la France aux États-Unis pendant la guerre froide », *Histoire, économie & société*, vol. 28, n° 4, 2009, p. 97-109.
28. MAUREL Chloé, *Histoire de l'Unesco. Les trente premières années (1945-1974)*, Paris, L'Harmattan, 2010.
29. WASSENBERG Birte, *Histoire du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2013.
30. Comme l'écrit Matthieu Gillabert, « la diplomatie culturelle telle qu'elle est pratiquée au XX^e siècle est tributaire des administrations étatiques développées dans le contexte

- impérialiste de la seconde moitié du siècle précédent » (GILLABERT Matthieu, « Diplomatie culturelle et diplomatie publique... », art. cité, p. 13).
31. FRANK Robert, « La machine diplomatique culturelle française », art. cité, p. 334.
 32. RUFFINI Pierre-Bruno, « Diplomatie scientifique. De quelques notions de base et questions-clés », *Philosophia Scientiæ*, vol. 23-3, n° 3, 2019, p. 67-80.
 33. LANCIEU Thierry, « L'action audiovisuelle extérieure de la France », *Hermès, La Revue*, 2004/3, n° 40, p. 121-127.
 34. Fondée en 1972, Radio Monte Carlo (RMC) Moyen-Orient, rebaptisée en 2007 Monte Carlo Doualiya (MCD), a intégré depuis 2012 la société nationale de programme en charge de l'audio-visuel extérieur de la France, France Médias Monde.
 35. WARNIER Jean-Pierre, *La mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, 2017.
 36. BAYART Denis et BENGHOZI Pierre-Jean, *Le tournant commercial des musées en France et à l'étranger*, Paris, La Documentation française, 1993 ; MAIRESSE François, *Le Musée hybride*, Paris, La Documentation française, 2010.
 37. CORBILLÉ Sophie, « Les marques territoriales », *Communication* (en ligne), vol. 32/2, 2013.
 38. POUILLON François et VATIN Jean-Claude (dir.), *Après l'orientalisme. L'Orient créé par l'Orient*, Paris, IISMM/Karthala, 2011.
 39. JEANNESSON, Stanislas, « Les écrivains diplomates... », art. cité.
 40. ÉTIENNE Roland (dir.), *Les politiques de l'archéologie du milieu du XIX^e siècle à l'orée du XX^e*, Athènes, École française d'Athènes, 2000.
 41. CLOAREC Vincent, *La France et la question de Syrie, 1914-1918*, Paris, CNRS Éditions, 1998 ; TRIMBUR Dominique, « L'ambition culturelle française en Palestine dans l'entre-deux-guerres », in Alain DUBOSCLARD, Laurent GRISON, Laurent JEANPIERRE, Pierre JOURNOUD, Christine OKRET et Dominique TRIMBUR (dir.), *Entre rayonnement et réciprocité, op. cit.*, p. 41-72.
 42. İŞIKSEL Güneş et SZUREK Emmanuel (dir.), *Turcs et Français. Une histoire culturelle, 1860-1960*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
 43. PASSERON Jean-Claude, « Consommation et réception de la culture. La démocratisation des publics », in Olivier DONNAT et Paul TOLLILA (dir.), *Le(s) public(s) de la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, 2 vol., p. 361-390.
 44. KAZEROUNI Alexandre, *Miroir des cheikhs, musée et politique dans les principautés du golfe Persique*, Paris, Presses universitaires de France, 2017.